GROUP	M^2	FONGICIDE

POLYRAM^{MD} DF

FONGICIDE GRANULÉ À DISPERSER DANS L'EAU

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE: Métirame 80%

AVERTISSEMENT, contient l'allergène soya

NO. D'ENREGISTREMENT: 20087 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET: 1 kg - 25 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive
5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

POLYRAM^{MD} DF est une marque déposée de BASF SE, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

MODE D'EMPLOI

POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau peut être utilisé dans des vaporisations à faible volume ou concentrées en augmentant le dosage de façon à obtenir une quantité de **POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau** par hectare identique à celle que donnerait normalement une vaporisation avec des mélanges dilués. L'application doit se faire dans une quantité d'eau suffisante pour permettre de bien atteindre toutes les parties des plantes; ce volume dépend de l'équipement de pulvérisation et de la dimension des plantes ou des arbres.

Consultez votre guide de production végétale pour obtenir des renseignements sur les volumes d'eau et les taux d'application à utiliser en fonction de la hauteur de l'arbre.

TABLEAU DES DOSES D'APPLICATION DE POLYRAM DF FONGICIDE GRANULÉ À DISPERSER DANS L'EAU

CULTURE / MALADIE	DOSE / MÉTHODE
POMMES Tavelure du pommier Rouille de virginie Rouille du cognassier	Appliquer 6 kg de **POLYRAM DF** par hectare en suivant un programme régulier de protection depuis l'apparition des bourgeons jusqu'au seconde arrosage de couverture inclusivement. Après la seconde vaporisation, appliquer 4,5 kg par hectare s'il n'y a que peu de tavelure dans le verger. Cesser toute application 45 jours avant la récolte.
POLYRAM[MD] DF fongicide granulé à disperser dans l'eau / NOVA 40W Mélange en réservoir	
Tavelure du pommier Blanc	Appliquer 3 kg de **POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau** et 0,34 kg de **NOVA 40W** à l'hectare dans le cadre d'un programme régulier de pulvérisation, à partir du débourrement et en poursuivant tout au long de la saison. Ne pas appliquer plus de 6 fois par saison de croissance. Ne pas appliquer à moins de 45 jours avant la récolte.
(Se référer à l'étiquette **NOVA 40W** pour les précautions à prendre.)	
POMMES DE TERRE Brûlure alternarienne Mildiou	Appliquer à intervalles de 7 à 10 jours en utilisant 1,10 à 1,75 kg par hectare jusqu'à ce que les fanes couvrent les rangs, puis augmenter la dose jusqu'à 2,25 kg par hectare jusqu'à destruction complète des parties supérieures ou appliquer 1,10 à 1,75 kg par hectare à intervalles de 5 à 7 jours lorsque les fanes ont 15 cm de hauteur et continuer jusqu'à la destruction des parties supérieures. Lorsque les conditions (pluie ou rosée) favorisent l'infection, utiliser des intervalles plus courts dans chaque cas. **Pour l'épandage par avion,** utiliser 55 litres d'eau par hectare. L'application peut se faire jusqu'à une journée avant la récolte.

CULTURE / MALADIE	DOSE / MÉTHODE
TOMATES Brûlure alternarienne Mildiou Tache grise	Appliquer 2,25 kg par hectare lorsque les premiers fruits se sont formés et répéter l'application tous les 7 à 10 jours. Appliquer tous les 7 jours lorsque les conditions atmosphériques sont favorables à la maladie ou en cas d'épidémie sévère. Cesser toute application 7 jours avant la récolte.
Anthracnose Tache grise	Appliquer 3,25 kg par hectare lorsque les premiers fruits se sont formés et répéter à des intervalles de 7 jours. Cesser toute application 7 jours avant la récolte.
ASPERGES Rouille	Appliquer de 2,25 kg à 3,25 kg par hectare après la récolte, dès que la maladie est remarquée pour la première fois. Effectuer 4 applications à intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas appliquer sur les turions ou pousses à couper.
CAROTTES Brûlure alternarienne Brûlure cercosporéenne	Appliquer 2,25 kg par hectare lorsque les plantes ont six semaines ou lorqu'elles sont menacées par la maladie; répéter tous les 7 à 10 jours. Ne pas utiliser les hauts traités comme fourrage ou nourriture. Cesser toute application 7 jours avant la récolte.
CÉLERI Brûlure alternarienne Mildiou	Appliquer 2,25 kg par hectare après la transplantation et répéter à des intervalles d'une semaine au besoin. Augmenter la dose à 3,25 kg durant les périodes de pluie et de rosée abondante. Tailler, effeuiller et laver le céleri au moment de la récolte. Cesser toute application 14 jours avant la récolte.
BETTERAVES SUCRIÈRES Tache cercosporéenne	Utiliser 2,25 kg par hectare dès que la maladie est remarquée pour la première fois. Répéter à des intervalles réguliers de 7 à 10 jours, selon les conditions atmosphériques. Cesser toute application 21 jours avant la récolte. Ne pas utiliser les fanes traitées comme fourrage ou comme nourriture.
RAISIN Mildiou Pourriture noire	Appliquer 2 kg par 1000 litres d'eau. Réaliser les applications avant la floraison, après la floraison et au moment des premiers arrosages de couverture. Ne pas réaliser plus de trois applications par saison. Cesser toute application 45 jours avant la récolte.

NOTE: Ne pas appliquer par voie aérienne, excepté pour les pommes de terre.

APPLICATION AÉRIENNE (pour les pommes de terre seulement)

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

COMPATIBILITÉ

Le **POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau** est compatible avec la plupart des insecticides, adjuvants et fongicides ainsi qu'avec l'huile "Superior". Le mélange de **POLYRAM DF** avec le diazinon ou le malathion doit se préparer immédiatement avant l'usage et ne doit pas être laissé dans le réservoir d'arrosage. **POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau** peut être mélangé avec un engrais liquide après qu'un test de compatibilité ait été effectué. Appliquer la solution immédiatement après le mélange. Les sacs ouverts devront être fermés hermétiquement jusqu'à la saison suivante.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, **POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau** fongicide du groupe M^2. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau** et à d'autres fongicides du groupe M^2. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le **POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau** ou les fongicides du même groupe M^2 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Ne pas avaler.
3. **POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau** peut rendre la peau sensible. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la bruine de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
4. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
5. Porter des vêtements protecteurs, tels que lunettes ou masque protecteurs, gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), chapeau, chemise à manches longues, pantalons et bottes de caoutchouc.
6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
7. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
8. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
9. Ne pas appliquer lorsque les conditions environnementales risquent de faire dériver la pulvérisation à l'écart des endroits traités.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ATTENTION

POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau peut rendre la peau sensible. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser des vêtements protecteurs et des gants pour manipuler **POLYRAM DF fongicide granulé à disperser dans l'eau**.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant original fermé hermétiquement.

2. Ne pas expédier avec ou entreposer près de la nourriture, du fourrage, des semences et des engrais.

3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain de vidange dans le plancher.

4. Les herbicides doivent être transportés et entreposés séparément des autres produits antiparasitaires pour éviter la contamination croisée.

5. Tenir éloigné de la chaleur, des flammes et des étincelles. Ne pas laisser le produit se détremper ou surchauffer, ce qui en réduirait l'efficacité et créerait des vapeurs inflammables.

6. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

[MD]Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce déposées de leurs fabricants respectifs.